

COLOMBIE.

Déclaration publique d'Amnesty International

Index AI : AIMR 23/06/98 esp.

Au vu de l'intérêt manifesté récemment par l'opinion publique et les médias colombiens à l'égard de la fermeture, en juillet 1997, du bureau de la section colombienne d'Amnesty International à Bogotá, le Secrétariat international estime nécessaire d'apporter quelques précisions.

Dans le cadre de la campagne d'intimidation menée contre les défenseurs des droits humains de ce pays, les membres de la section colombienne de l'Organisation ont fait l'objet de nombreuses menaces. Celles-ci se sont révélées si graves qu'elles ont amené le Comité exécutif international à fermer ce bureau et à suspendre, pour une durée indéterminée, toutes les activités de la section. Les autorités colombiennes ont été dûment informées de ces manœuvres d'intimidation ainsi que des motifs et des implications de cette décision.

Amnesty International juge important de souligner que le travail qu'elle mène sur la situation actuelle des droits humains en Colombie n'a nullement pâti, et ne pâtira pas, de la fermeture du bureau de cette section nationale. Conformément aux règles de travail de l'Organisation, communes à l'ensemble du Mouvement, la section ne participait pas aux travaux de recherche et aux actions sur la Colombie à l'échelle nationale et internationale. Ces fonctions ont toujours été — et continueront d'être — celles du Secrétariat international d'Amnesty International à Londres, qui est chargé de conduire des enquêtes, d'organiser des visites et de rédiger des rapports. Les membres de l'Organisation, répartis aux quatre coins du globe, continueront également leur travail de pression auprès de l'opinion publique internationale, des autorités colombiennes et d'organismes tels que l'Organisation des États américains (OEA), l'Organisation des Nations unies (ONU) ou l'Union européenne (UE).

Amnesty International n'a donc pas réduit ni suspendu son travail en faveur des droits de la personne humaine en Colombie. Bien au contraire, la crise que traverse le pays dans ce domaine continue de figurer au nombre des priorités de l'Organisation, et les menaces subies par les membres de la section colombienne n'ont fait que confirmer la nécessité d'intensifier notre travail. Amnesty International ne ménage pas ses efforts actuellement, en préparation de l'examen de la situation colombienne que doit effectuer la Commission des droits de l'homme des Nations unies.

Javier Zúñiga

Dirigeur du programme régional (Amérique) I